

BANQUE MAX, Paris (1899-1912)

Maxime Napoléon *Augustin* COUILLARD,
autorisé le 1^{er} juin 1900 à s'appeler Augustin MAX

Né à Neuilly-sur-Seine, le 15 août 1859.
Fils de Louis Augustin Couillard, 34 ans, employé, et d'Euphrasie Élisabeth Lefèvre.
Marié à Paris II^e, le 15 juillet 1886, avec Marie Caroline Louise Mietton (1865-1932).
Divorcé le 13 juillet 1917. Dont Jacques Louis Lucien (1899-1963).

Employé à la Société française de banque et de commission, 15, rue Drouot, Paris (1896-1897).

Fondateur de la Banque Cherblanc et Max, 22, rue Chauchat, Paris.

Propriétaire des *Tablettes financières* (printemps 1899).

Propriétaire (ca 1899), puis directeur-administrateur (5 nov. 1907-17 avril 1909) de *La Politique coloniale*, cédée à Jean-Paul Trouillet.

Administrateur de la Compagnie des [Gisements aurifères d'Itoalana](#) (1899),

et de l'[Union des capitalistes](#), Bruxelles (1899-1900).

Chevalier de la Légion d'honneur du 9 octobre 1900 (ministère du commerce) :
membre du Conseil supérieur des colonies, du Comité consultatif de l'agriculture, du commerce et de l'industrie des colonies, commissaire des États français de l'Inde à l'Exposition universelle de 1900.

Administrateur de la [Société Calédonienne des Mines](#) (1907) : mine de cuivre de Pilou

gérant (vers 1906) des [Usines de Tao](#), puis président de la Société Hydro-électrique de Tao (mars 1912) :

En faillite (septembre 1912).

Condamné à deux ans de prison, trois mille francs d'amende et dix ans d'interdiction de ses droits civils et politiques (mars 1916). Radié de la Légion d'honneur et de l'Étoile noire.

AVIS

(*JORF*, 19 septembre 1898, p. 5914)

(*Le Droit*, 21 septembre 1898, p. 4, col. 5)

M. Couillard (Maxime-Napoléon-Augustin), demeurant à Mareil-le-Guyon, arrondissement de Rambouillet (S.-et-O.), né à Neuilly (Seine), le 15 août 1859, se pourvoit auprès de M. le Garde des Sceaux à l'effet d'obtenir l'autorisation de substituer à son nom patronymique celui de Max sous lequel il est connu.

(*Bulletin des lois*, 1899, n° 2023, p. 203-204)

N° 35480. DÉCRET DU PRÉSIDENT DE la RÉPUBLIQUE FRANÇAISE (contresigné par le garde des sceaux, ministre de la justice) portant ce qui suit :

1° M. Couillard (Maxime-Napoléon- Augustin), associé de banque, né le 15 août 1859, à Neuilly (Seine), demeurant à Mareil-lès-Guyon (Seine-et-Oise), est autorisé à substituer à son nom patronymique celui de Max, afin de s'appeler légalement, à l'avenir, Max au lieu de Couillard ;

2° Ledit impétrant ne pourra se pourvoir devant les tribunaux pour faire opérer sur les registres de l'état civil le changement résultant du présent décret qu'après l'expiration du délai fixé par la loi du 11 germinal an XI et en justifiant qu'aucune opposition n'a été formée devant le Conseil d'État. (Paris, 4 mars 1899.)

FAITS DIVERS

PARIS

Un krach de dix millions

(*L'Opinion nationale*, 16 septembre 1912)

La faillite de la banque Max a été déclarée hier après-midi, au tribunal de commerce, et M. Armand a été nommé syndic.

Les experts ont été chargés d'examiner les pièces saisies hier matin, rue Laffitte, par M. Benezech ; au cours des opérations du matin, le magistrat avait ouvert les coffres-forts, qui ne contenaient que quelques titres sans valeur, mais pas d'argent.

Les plaintes continuent à affluer au parquet et atteignent un chiffre formidable.

Le procureur de la République a convoqué hier après-midi à son cabinet M. Guichard, chef de la Sûreté, et cinq commissaires de police, afin de faire quelques perquisitions relatives à la faillite Max.

Ajoutons que de nombreuses banques sont atteintes par le krach.

DIX MILLIONS DE DÉTOURNEMENTS

Le coupable est M. Max, banquier, rue Laffitte.

Il a été, après ses aveux, écroué à la Santé

(*Le Journal*, 15 novembre 1912)

Un banquier, chevalier de la Légion d'honneur, s'est constitué, hier, prisonnier avouant avoir détourné dix millions ¹ au préjudice de ses clients.

M. Augustin Max, âgé de cinquante-trois ans, dirigeait, 15, rue Laffitte, une importante maison de banque. Hier, il se présentait, assisté de M^e Georges Guilhermet, au Parquet du procureur de la République.

Introduit auprès de M. Sauteraud, substitut, il tint au magistrat le langage suivant :

— Monsieur le substitut, je tiens à aller au-devant des responsabilités que j'ai encourues. Je reçois l'argent de beaucoup de dépositaires pour le compte desquels je pratique des opérations d'arbitrage de place à place. C'est là le travail habituel de ma maison.

Malheureusement, je m'occupe aussi de deux entreprises en Nouvelle-Calédonie : l'une, le Tao, a pour objet l'exploitation d'un nouveau procédé de traitement électrique du métal ; l'autre, les Mines calédoniennes ², poursuit la mise en valeur de gisements de

¹ Le trou sera finalement évalué à 18 MF.

² Société calédonienne de mines.

nickel. La première entreprise est prospère, mais la seconde, après m'avoir entraîné dans des dépenses énormes, s'est révélée sans avenir. À l'heure actuelle, j'y ai mangé dix millions. Cet argent, je l'ai prélevé sur les fonds qui m'étaient confiés.

En vous faisant cet aveu, je déclare formellement que les dix millions que j'ai ainsi détournés ont été intégralement engloutis dans l'entreprise dont je vous parle. Je n'en ai pas employé un centime à mon usage personnel.

Ayant enregistré cette confession, M. Sauteraud se hâta d'avertir M. Lescouvé, procureur de la République, qui désigna incontinent M. Kostler, juge d'instruction, pour suivre l'affaire.

M. Max renouvela ses aveux au juge qui l'inculpa d'abus de confiance et le plaça sous mandat de dépôt.

Sous l'escorte de deux inspecteurs de la Sûreté, le financier a été conduit dans la soirée à la Santé. Me Georges Guilhermet avait voulu accompagner jusque-là son client, qui **est presque aveugle et semble profondément déprimé.**

À la Banque Max

Précédemment M. Max avait ses bureaux 12, rue de Port-Mahon ; le banquier s'installa, il y a neuf ans, 15, rue Laffitte, dans un vaste local de 5.000 francs de loyer. Il s'attendait si peu à la débâcle qui l'atteint qu'il se proposait, en janvier prochain, de renouveler son bail.

Rue Laffitte, toutes les personnes que nous interrogeons s'accordent pour rendre justice aux qualités de travailleur du financier. Bien avant l'heure de l'ouverture des bureaux, on voyait régulièrement, chaque matin, descendre d'auto cet homme de haute stature, à la barbe et aux cheveux blancs, qu'un valet de chambre guidait car une faiblesse de la vue s'était peu à peu transformée, sous l'action des ans, en une cécité presque complète. Malgré cette infirmité, M. Max travaillait sans relâche et tenait à recevoir personnellement ses clients.

Le personnel du banquier se composait d'une vingtaine d'employés, sous la direction de M. de Algarra³, fondé de pouvoir, qui avait assisté à la création de la maison et avait toute la confiance du financier, qu'il aidait à rédiger *Les Tablettes financières*, un journal que dirigeait M. Max.

Dans les milieux financiers, le banquier jouissait d'une réelle considération et l'annonce du krach a provoqué une vive surprise, car la banque Max passait pour une maison sérieuse et prospère.

Dans l'après-midi d'hier, vers quatre heures, la concierge vit, non sans étonnement, les employés quitter le bureau. Comme le financier jouissait d'une réputation de bonté, elle s'écria en s'adressant à M. de Algarra :

— Tiens, c'est donc jour de fête. Le patron vous donne congé ?

— Hélas ! lui répondit le fondé de pouvoirs, avec des larmes dans la voix, il s'agit bien de congé ! Nous avons lutté jusqu'au bout. L'impossible a été tenté. Mais c'est fini. M. Max est ruiné. Il est au parquet.

Ce fut, dans la maison, une véritable stupeur, car personne ne se doutait de cette situation désespérée. M. Bénézech, commissaire aux délégations judiciaires, procédera ce matin, rue Laffitte, et au domicile de M. Max, à une perquisition.

*
* * *

³ Gaston de Algarra : il adapte au marché français un livre d'Henry Deutsch, *Arbitrages en métaux précieux, monnaies, lettres de change, fonds publics, valeurs mobilières et primes*, contenant un exposé des relations entre le marché monétaire de Paris et les autres marchés monétaires du monde, 1906, Paris, librairie Ch. Leroy, 26, boulevard des Italiens.

Administrateur de la Société Hydro-Électrique de Tao (Nouvelle-Calédonie)(1912).

On se rappelle l'accident dans lequel le statuaire Raoul Larche a trouvé la mort, en juin dernier. L'artiste se promenait en compagnie de M. Max, à l'entrée de Lagny. Et c'est en voulant préserver son ami, aveugle, du choc d'une automobile qu'une embardée avait projetée sur le trottoir, qu'il fut renversé et se fractura le crâne.

Un banquier, M. Augustin Max, a avoué dix millions de détournements

Il s'est constitué prisonnier, hier, entre les mains au procureur de la République qui l'a fait écrouer à la prison de la Santé.

(*Le Petit Journal*, 15 novembre 1912, p. 1, col. 5-6)

Un banquier, peu connu de la petits épargne, n'ayant que très rarement fait appel au public pour le placement des titres ou le lancement d'affaires financières, M. Augustin Max, âgé de 53 ans, dont les bureaux sont situés à Paris, 15, rue Laffitte, est venu se constituer prisonnier, hier, au parquet de la Seine, en avouant qu'il avait détourné dix millions de francs à sa clientèle presque exclusivement composée de commerçants et d'industriels⁴.

La banque de M. Max s'était fait presque une spécialité des affaires d'arbitrage portant sur des titres cotés sur les places de Londres, de Paris et de Berlin. Possédant la confiance de sa clientèle, le banquier maniait, des sommes considérables représentées surtout en titres qu'il avait en dépôt. S'il se fût borné à ces sortes d'opérations, sans doute M. Max eût vu ses affaires prospérer, mais il y a quelques années il se lança dans [l'exploitation de toutes sortes de mines](#).

S'il faut l'en croire, il mit dans ces affaires des sommes énormes qui, actuellement, s'élèveraient, à dix millions, que le banquier s'est procurés en s'emparant des dépôts d'argent et de titres qui lui avaient été constitués.

Se sentant perdu, dans l'impossibilité de réparer le désastre, où il se débattait depuis longtemps déjà, M. Max, malade, ayant presque perdu la vue, décida d'aller trouver son avocat, M^e Georges Guilhermet, et de lui faire part de sa décision de se constituer prisonnier entre les mains de la justice. En effet, hier, vers trois heures de l'après-midi, il quittait son domicile, 7, rue Saint-Philippe-du-Roule, se faisait conduire chez son défenseur et tous deux se présentaient à quatre heures, au Palais de Justice, au cabinet de M. Lescouvé, procureur de la République.

Introduit devant le haut magistrat, M. Augustin Max a expliqué la situation désespérée où il se trouvait, ajoutant que, dans l'impossibilité de réparer ses pertes et incapable de supporter plus longtemps le poids des responsabilités qu'il encourait, il venait s'en remettre à la justice.

— Ce que je tiens à affirmer dès maintenant, a dit le banquier, c'est que si mes fautes sont graves, puisque j'ai disposé des sommes qui ne m'appartenaient pas, j'ai employé entièrement celles-ci à des affaires industrielles, mais jamais à mes besoins personnels, qui n'étaient pas dispendieux.

Après avoir reçu ces aveux, le procureur de la République a signé un réquisitoire inculpant M. Augustin Max d'abus de confiance et l'a fait conduire sur-le-champ devant, M. Kastler, juge d'instruction.

Toujours accompagné de son défenseur, M^e Guilhermet, le banquier, un homme de taille élevée, la barbe et les cheveux presque blancs, le dos voûté, marchant avec peine, s'est dirigé vers le cabinet du magistrat instructeur.

Après avoir, renouvelé ses explications devant M. Kastler, l'inculpé, conduit par deux agents de la Sûreté, est parti en voiture pour la prison de la Santé, où il a été écroué.

⁴ Elle se révélera plus composité.

Aujourd'hui, une perquisition sera, faite par M. Benezech, commissaire aux délégations judiciaires, dans les bureaux du banquier, rue Laffitte, où seront saisies la comptabilité et les valeurs s'il s'en trouve encore.

À LA BANQUE MAX
(*Le Petit Journal*, 15 novembre 1912, p. 4, col. 3)

On a lu, en première page, dans quelles conditions un banquier, M. Augustin Max, s'est constitué prisonnier, hier, et a avoué 10 millions de détournements.

Aux bureaux de la banque, 15, rue Laffitte, où nous nous sommes présenté, on nous a déclaré que M. de Algarra, fondé de pouvoir de M. Max, avait licencié les employés à quatre heures de l'après-midi. Il alla ensuite chez la concierge et il lui remit les clefs des bureaux en lui disant que M. Max, à la suite de la crise financière que l'on vient de traverser, ne pouvait plus faire face à ses affaires et que, dans ces conditions, il avait préféré se constituer prisonnier. Au domicile de M. Max, 7, rue Saint-Philippe-du-Roule, où nous nous sommes également rendu, on déclarait que M. Max et sa famille étaient partis pour un assez long voyage.

15 MILLIONS DE DÉFICIT

La banque Max dépose son bilan
(*Le Petit Courrier*, 15 novembre 1912)

Paris, 14. — La banque Max, 15, rue Laffitte, vient de déposer son bilan. Le passif atteindrait quinze millions. Le département de l'Yonne, dont le banquier était originaire, serait particulièrement éprouvé ⁵.

DERNIÈRE HEURE
(*L'Express (Mulhouse)*, 15 novembre 1912)

Paris, 16 [sic] novembre
Plus de 3.000 plaintes de petites gens⁶ ont été déposées au parquet contre le banquier actuellement sous les verrous.

.....

LE KRACH
de la Banque Max atteint quatorze millions
(*Le Petit Journal*, 16 novembre 1912, p. 1, col. 4)

La nouvelle du krach de la banque Max a jeté un émoi bien compréhensible chez les nombreux clients de l'établissement.

⁵ Affirmation fantaisiste.

⁶ Seulement 2.500 et pas que de petites gens.

D'après les indications du financier, on en peut évaluer le total aux environs de 2.500. Plusieurs d'entre eux se sont déjà présentés au Parquet, signalant les opérations qu'ils avaient faites avec le banquier et le préjudice qu'ils subissent. Un client a perdu 120.000 francs, un autre 50.000, un troisième 45.000, deux autres 40.000 chacun.

Il y en a nombre d'autres dont la perte oscille entre 3.000 et 5.000 francs. Le tout atteint 450.000 francs pour la seule journée d'hier.

La clientèle de Max était très composite. À côté de riches industriels, de commerçants aisés, d'officiers largement rentés, il y avait de menues bourses, des employés modestes, des domestiques, qui sont autant de victimes.

Il n'est pas douteux, en effet, qu'aucun espoir ne reste à ceux qui ont confié leur argent au banquier d'en recouvrer une partie. La faillite que le tribunal de commerce a prononcée ne comportera qu'un actif dérisoire en face des douze à quatorze millions auxquels il faut dès maintenant évaluer le passif. Et si le syndic désigné par les juges, M. Armand, distribue quelque jour un dividende, il sera faible.

En effet, avant de se décider à avouer sa déconfiture, le banquier avait épuisé ses dernières ressources. Quand M. Benézech, commissaire aux délégations judiciaires, s'est présenté hier 15, rue Laffitte, dans les bureaux de M. Max, il a vainement fouillé les coffres-forts du banquier; il n'a trouvé aucun argent.

LES TROUS À LA LUNE
ON RETROUVE 23.000 FRANCS CHEZ LE BANQUIER MAX
(*Le Petit Parisien*, 20 novembre 1912, p. 2, col. 6)

Une nouvelle perquisition opérée, hier, dans les bureaux de la banque Max, 15, rue Laffitte, a donné un meilleur résultat que la précédente investigation. Une somme de 23.000 francs a été découverte dans un tiroir-caisse et saisie, ainsi qu'un grand nombre de titres appartenant à des clients, et qui seront restitués à leurs propriétaires. Devons-nous ajouter que les plaintes continuent à affluer contre le financier ? Le chiffre des sommes détournées par M. Max, porté, dans la journée d'hier, à la connaissance de M. Kastler, juge d'instruction, dépasse 250.000 francs.

Parmi les plaignants est un conservateur d'hypothèques d'Algérie, qui avait confié à M. Max une somme de 120.000 francs.

À l'Instruction

Le krach de la banque de Max
(*La Libre Parole*, 22 novembre 1912, p. 2, col. 4)

M. Kastler a entendu hier le banquier Max qu'assistait M^e Guilhermet. Max a fourni au juge la nomenclature des diverses affaires qu'il a lancées : d'abord simple employé à la Société française de banque et de commission, rue Drouot, en 1886, il en devint le directeur trois ans après et transporta ses bureaux rue Chauchat. En 1896, survint le krach des mines d'or. [Max, obligé de liquider, se lança alors dans les affaires coloniales. Il fonda plusieurs sociétés. Pour les soutenir, il acheta un journal, la *Politique coloniale*,](#)

avec le concours de M. Duluc ⁷, sénateur ⁸, décédé depuis. Max devint successivement membre du comité consultatif des colonies⁹, conseiller du commerce extérieur, membre du Conseil supérieur des colonies, commissaire de l'Inde à l'Exposition de 1900. C'est à cette occasion qu'il fut décoré de la Légion d'honneur.

En 1902, il fonda les *Tablettes financières* ¹⁰, qui devinrent l'organe de la banque Max. Il plaça des sommes importantes dans plusieurs usines hydrauliques pour obtenir l'éclairage électrique dans le Sud-Ouest et ailleurs.

En 1904, à la suite de la mort d'un riche industriel de la Nouvelle-Calédonie, M. Higginson, Max se rendit acquéreur pour 6 millions de trois affaires exploitées par ce dernier. Deux de ces affaires donnèrent de bons résultats ; la troisième engloutit des sommes énormes.

Les actions de cette dernière affaire devaient être lancées en Bourse en 1907, mais une des héritières de M. Higginson créa des difficultés à Max.

La crise américaine du cuivre éclate. Les actions tombèrent de 110 à 51 dollars.

Max avait besoin de 1.500.000 francs. Il allait réaliser cette somme lorsque la guerre des Balkans éclata. Max se constitua alors prisonnier.

L'ancien banquier a manifesté hier le plus vif regret des ruines qu'il a causées.

— Si j'avais pu réunir un million et demi, a-t-il ajouté, je gagnais cinquante millions.

LE KRACH DE LA BANQUE MAX (*Le Petit Journal*, 22 novembre 1912, p. 2, col. 4)

Depuis son incarcération, où il n'avait eu à répondre qu'à des questions de pure forme, le banquier Augustin Max, qui a englouti quatorze millions à sa clientèle, n'avait pas été interrogé au fond par la juge d'instruction, M. Kastler.

Hier il a été amené devant le magistrat, où l'attendait son défenseur, M^e Guilhermet. L'inculpé a raconté qu'il avait débuté en 1886 comme employé à la Société française de banque et de commerce [commission], 15, rue Drouot, où il resta trois ans ¹¹. Celle-ci étant tombée en déconfiture, M. Max, avec un autre employé, M. Cherblanc, devint propriétaire de la banque. En 1896, à la suite du krach des mines d'or, sa maison subit de telles pertes qu'il dut liquider la situation.

Il ne tarda pas à diriger son activité vers les affaires coloniales, devint membre du conseil [supérieur] des colonies, [conseiller] du commerce extérieur, commissaire de l'Inde pour l'Exposition de 1900, etc. Dès lors, il lança, quantité d'affaires industrielles et, plusieurs fois, il fut sur le point de réaliser une fortune énorme ; un incident fortuit, un événement de politique extérieure, des crises économiques, etc., vinrent chaque fois mettre ses projets à néant.

C'est ainsi que le banquier prétend que la guerre des Balkans fut la cause déterminante, il y a un mois, de sa ruine définitive.

⁷ Louis Duluc (Vico, Corse, 31 juillet 1846-Paris, 5 juin 1906) : engagé volontaire en 1870, il soutient le siège de Belfort sous les ordres de Denfert-Rochereau, puis donne des articles militaires au *XIX^e Siècle* sous le pseudonyme de Louis Henrique. Il devient ensuite secrétaire du *XIX^e Siècle*, crée un journal consacré aux Nouvelles-Hébrides, puis succède à P. Cousin, de 1896 à sa mort, comme directeur de *La Politique coloniale*. C'est lui qui parraina Augustin Max dans la Légion d'honneur.

⁸ En fait, député de l'Inde française (1898-1906).

⁹ Précisément : Comité consultatif de l'agriculture, du commerce et de l'industrie des colonies.

¹⁰ On trouve trace des *Tablettes financières* dès 1892. Il s'agit probablement d'un rachat, et celui-ci se situe plutôt en mars 1899, époque où les premières publicités apparaissent dans divers journaux, puis, le 14 avril, dans *La Politique coloniale*. Les *Tablettes* s'y présentent comme « absolument indépendantes, hors de tout groupe, banque ou syndicat... » !

¹¹ La dissolution anticipée remonte au 11 septembre 1887. Le liquidateur fut Armand Cherblanc, précédemment condamné, le 21 mai 1887, à 2.500 fr. et aux dépens pour prêts usuraires sur des reconnaissances du mont-de-piété.

On annonce que parmi les victimes du banquier, il s'en trouve une qui perd tout près d'un million dans la débâcle.

LA DÉCONFITURE DE M. MAX

Victime du krach de l'or en 1896, victime du krach du cuivre en 1907, victime de la guerre des Balkans en 1912, il fut toujours une victime.
(*La Liberté*, 24 novembre 1912, p. 2, col. 4)

Le banquier Augustin Max, de la rue Laffitte, vient de subir le premier interrogatoire chez M. le juge d'instruction Kastler, en présence de M^e Georges Guilhermet, son avocat.

On n'a pas abordé le fond, le magistrat instructeur ayant prié le financier de lui raconter sa vie.

C'est en 1886, à 26 ans, qu'il débuta comme employé à la Société française de banque et de crédit [commission], 15, rue Drouot. Il y fit rapidement son chemin, et lorsque, en 1889, le patron se retira des affaires, M. Max s'associa avec le principal employé et fonda, 12, rue Chauchat, la Banque Cherblanc et Max. Cet établissement prospéra jusqu'en 1896, où survint le krach des mines d'or. Une liquidation amiable intervint ¹².

M. Max abandonna la finance pour se tourner vers les affaires coloniales. C'est ainsi que, notamment il se mit à rechercher, après la conquête de Madagascar, les gisements aurifères de notre nouvelle colonie ¹³.

Il acquit également, à cette époque, le journal la *Politique coloniale*, avec M. Henrique Duluc, sénateur [député] de l'Inde, aujourd'hui décédé. Cette entreprise fut d'ailleurs onéreuse pour lui, mais elle contribua à sa nomination comme membre du comité consultatif des colonies, conseiller du commerce extérieur, membre du conseil supérieur des colonies et commissaire général de l'Inde à l'Exposition universelle de 1900. C'est à cette occasion qu'il fut promu chevalier de la Légion d'honneur.

Cependant, en 1899, il avait fondé la Banque Max, rue de Port-Mahon, et les *Tablettes financières*, qui en étaient l'organe officiel. Il s'y livrait à des opérations de Bourse et s'occupa de diverses entreprises industrielles comme la Société d'éclairage électrique du Sud-Ouest de la France et la Société hydro-électrique du Pas-du-Loup ¹⁴, à laquelle il fit 700.000 francs d'avances et qui est aujourd'hui en état de liquidation amiable.

En 1904 mourut un gros colon d'origine australienne, M. Higginson, qui avait une situation prépondérante dans de nombreuses affaires de Nouvelle-Calédonie. M. Max négocia avec le liquidateur de la succession, M. Lemarquis, et se rendit acquéreur, en 1906, de la [Société des Nouvelles-Hébrides](#) pour 1.75.000 fr., de diverses concessions minières peu importantes pour 1 million de francs et de la concession des chutes d'eau de Tao, utilisées pour la force motrice, pour 1.500.000 fr. Pour exploiter ces diverses affaires, il fonda la Société Calédonienne des Mines, au capital de 2.750.000 fr., dont il comptait mettre les actions sur le marché en février 1907.

¹² C'est la Société française de banque et de commission qui entra en liquidation anticipée en 1897. Armand Cherfils et Max figurent encore comme banquiers sur l'édition *Paris-Hachette* 1902, au 22 (et non 12), rue Chauchat.

¹³ Information exacte sinon précise. On observe en effet que la Compagnie française et de colonisation (à Madagascar) transfère son siège en janvier 1898 au 5, rue Rouget-de-l'Isle (adresse des *Tablettes financières*), de même que sa filiale, la Compagnie des gisements aurifères d'Itoalana au conseil de laquelle figure Augustin Max.

¹⁴ Société hydro-électrique du Pas-du-Loup, dans les Pyrénées-Orientales. Prise d'eau sur le Tech.

Mais on avait oublié une héritière, M^{lle} Higginson, de Sydney, et celle-ci, au dernier moment, refusa de donner sa procuration pour la liquidation définitive de la succession.

Quand on obtint son consentement, en mai 1907, la crise américaine de 1907 s'était produite et le cuivre était tombé de 110 livres sterling la tonne à 54 livres. M. Max fut dans l'impossibilité de placer les titres de sa société, et ce fut le début de sa déconfiture.

Mais il s'entêtait ; il faisait exécuter de grands travaux pour l'utilisation de la force motrice créée par les chutes d'eau de Tao ; il créait une industrie nouvelle, celle du ferro-nickel ; il traitait au four électrique un alliage de fer et nickel et obtenait, dit-il, un bénéfice de 200.000 francs par an avec une simple usine d'essai de 500 chevaux, produisant 20 tonnes.

Il essaya de nouveaux travaux ; il commença la construction d'une immense usine de 2.500 chevaux, escomptant d'énormes bénéfices qui lui auraient permis d'être à la tête d'une affaire valant un moins 50 millions. Réalisant cette affaire, il remboursait tous ses clients et se retirait en possession d'une grosse fortune.

Hélas ! survinrent les événements balkaniques ; il avait une forte position à la hausse, il perdit des sommes très importantes et, faute des 1.500.000 francs nécessaires pour l'achèvement de sa fameuse usine, il dut se résigner à abandonner la lutte.

M. Max est presque aveugle depuis quatre ans ; son avocat, M^e Georges Guilhermet, dut guider sa plume pour apposer sa signature au bas du procès-verbal d'interrogatoire.

Il fit partie du Comité républicain du commerce, de l'Industrie et de l'Agriculture, plus connu sous le nom de « Comité Mascuraud »¹⁵, et aurait, paraît-il, donné sa démission de ce comité avant la débâcle.

Est-ce un krach néo-calédonien?
(*L'Écho des mines et de la métallurgie*, 25 novembre 1912)

Quand on a appris que le banquier Max avait dilapidé quatorze millions dans les affaires de mines et d'électricité de la Nouvelle-Calédonie, on s'est demandé si cela ne faisait pas présager de nouvelles ruines, si les affaires de nickel, qui constituent presque l'unique industrie de l'île, n'étaient pas sérieusement compromises. Nous voulons parler tout au moins des nouvelles affaires car il ne saurait être question de la vieille Société le Nickel qui a traversé depuis longtemps les caps dangereux et qui n'a aujourd'hui rien à craindre.

Nous avons tenu à faire une empiète sérieuse sur ce point et en voici le résultat.

*
* * *

Les opérations de la banque Max portaient sur trois genres d'affaires :

- 1° Les mines de cuivre de la Société néo-calédonienne ;
- 2° Les mines de nickel et l'usine électrométallurgique de Tao ;
- 3° Sur des opérations financières parisiennes.

D'abord les mines de cuivre de Pilou de la Compagnie Calédonienne des mines n'ont donné que des déboires à la banque Max.

La direction sur place laissait beaucoup à désirer et, en réalité, la mine comme beaucoup d'autres, n'a pas donné ce qu'elle promettait. Le cuivre, du reste, en

¹⁵ Confusion probable avec le Comité consultatif de l'agriculture, du commerce et de l'industrie des colonies.

Nouvelle-Calédonie et en bien d'autres endroits, ne réussit guère. On estime à un million et demi les pertes de ce chef.

La seconde affaire de Max était l'affaire de Tao. Là, nous en avons parié souvent ici même, il a été fait des installations et des travaux pour un million, un million et demi, pas plus.

C'est d'abord l'usine électrique construite par l'ingénieur Hugoniot. Il est entendu que l'on a fait là une fausse manœuvre en ne faisant pas descendre la chute jusqu'au bord de la mer, en s'installant à 80 mètres d'altitude, ce qui nécessitait un plan incliné pour remonter le minerai de nickel venant par mer jusqu'à l'usine, jusqu'aux fours.

Mais on est en train de faire descendre la chute d'eau et de s'installer définitivement au bord de la mer.

Cette usine est-elle viable ? La fabrication électrique du nickel pur n'est-elle pas une utopie ? Voilà ce que l'on s'est demandé jusque dans ces derniers temps. Beaucoup d'électro-métallurgistes niaient la possibilité de faire du bon nickel pur au four électrique.

Nous sommes en mesure d'affirmer que l'on y arrivera presque certainement et nous pouvons ajouter que, dans ces derniers mois, l'usine de Tao était même en bénéfice du fait de sa fabrication. Ce résultat est très important à souligner et il est fâcheux que le banquier n'ait pas pu attendre l'ère de prospérité qui s'annonçait.

Mais cela l'aurait-il sauvé ?

Nous voyons que le capital investi par la banque Max dans les affaires calédoniennes se chiffre grosso modo à trois millions, mettons quatre si l'on veut.

Il reste donc encore dix millions qui n'ont pas été dépensés en Nouvelle-Calédonie et encore seules les mines de nickel qui en dépendent sont en bonne situation et constituent même une sorte d'actif dans la faillite inévitable de la maison Max.

*
* * *

Ainsi, contrairement à ce que l'on a pensé, il résulte de notre enquête que les affaires de nickel et de métallurgie du nickel en Nouvelle-Calédonie sont plutôt en très bonne voie.

L'affaire de la Yaté de M. Bernheim prend tournure. La galerie pour la dérivation de la rivière doit avoir 2.700 mètres de longueur et 12 à 14 mètres carrés de section. Déjà 700 mètres sont achevés. Des chemins de fer desservent tous les chantiers et serviront plus tard pour le transport des minerais.

C'est 10.000 chevaux qu'on aménage ainsi, mais la chute pourra être doublée et triplée lorsque l'industrie du nickel et du chrome sera installée dans les usines Bernheim et autres.

En attendant, l'usine Chavane de Nouméa augmente tous les jours sa production et l'usine de Thio de la Société « Le Nickel » produit tout doucement et sûrement ses mattes de nickel.

En résumé, le krach Max n'affecte nullement la colonie néo-calédonienne. Les dix millions qui manquent n'ont malheureusement pas été employés là-bas car ils auraient rapporté davantage que dans les opérations de la grande usine et la grande mine qu'est la Bourse.

À l'Instruction

Le krach de la banque de Max
(*Le Petit Parisien*, 29 novembre 1912, p. 2, col. 4 et divers autres organes)

On sait qu'au cours de son dernier interrogatoire, le banquier Max avait prétendu avoir acheté, à la succession de M. Higginson, des mines en Nouvelle-Calédonie.

Le conseil d'administration des établissements Higginson proteste contre ses déclarations.

M. Max aurait bien obtenu de M. Lemarquis, administrateur de la succession, un contrat d'option sur divers biens faisant partie de l'actif, mais il n'a tenu que tout à fait incomplètement ses engagements, Il n'a levé que partiellement deux options dont le montant total s'élève à 477.272 francs.

INFORMATIONS JUDICIAIRES
(*Excelsior*, 27 décembre 1912, p. 4, col. 5)

Le krach de la banque Max. — Le juge d'instruction Kastler a fait subir hier un interrogatoire au banquier Augustin Max, qui était assisté de M^e Georges Guilhermet. Les experts-comptables ayant constaté que ses livres étaient fort mal tenus, M. Kastler a demandé des explications à Max. Le banquier a répliqué que son compte personnel et les comptes de ses clients étaient à jour. Par contre, sa comptabilité générale est mal tenue, mais ce n'est pas sa faute, Il est aveugle ; il s'en est remis à des employés, dont deux sont morts successivement.

Quand a-t-il commencé à commettre ses détournements ? En 1907, après la crise américaine, il a alors employé l'argent de ses clients pour ses affaires personnelles ; il n'exécutait pas certains ordres d'achat et se servait de l'argent déposé chez lui en compte courant. De même, il ne fit pas d'arbitrage de place à place, comme son journal, les *Tablettes financières*, l'annonçait. Il regardait les cours des différentes places, faisait une moyenne et établissait ainsi le montant du bénéfice qui aurait été réalisé s'il avait fait l'opération. Il aurait ainsi payé plusieurs centaines de mille francs.

Nouvelle-Calédonie
(*L'Écho des mines et de la métallurgie*, 6 janvier 1913)

.....
À Paris, a eu lieu dernièrement le krach de la banque Max intéressée dans les affaires de la Pilou (cuivre) et de Tao (nickel) ; mais cela provient surtout de la Pilou et il n'empêche que les affaires calédoniennes de nickel sont en très bonne voie. La chute de Tao va être prolongée jusqu'au bord de la mer et l'on arrivera probablement à faire même du nickel pur au four électrique.

Le Krach de la Banque Max
(*Le Journal*, 8 janvier 1913)

Le banquier Max a été interrogé hier par M. Kastler, juge d'instruction, en présence de M^e Georges Guilhermet. Il a déclaré que le personnel de sa banque lui était entièrement dévoué et qu'il avait agi d'après ses ordres.

Le magistrat a reçu le rapport des trois médecins qu'il avait chargés d'examiner le financier : le docteur Vigouroux le déclare entièrement responsable ; le docteur Kult

juge que la cécité est définitive ; enfin le docteur Paul estime que son état général est fâcheux et qu'une mise en liberté immédiate s'impose.

Dans ces conditions, M^e Georges Guilhermet a déposé une demande de mise en liberté provisoire sur laquelle le juge statuera aujourd'hui. Il est certain que sa décision sera favorable.

Le krach de la Banque Max
(*Le Journal*, 10 janvier 1913)

Nous avons dit que M^e Georges Guilhermet, avocat du banquier Augustin Max, avait demandé au juge d'instruction, M. Kastler, la mise en liberté provisoire de son client. D'accord avec le parquet, le juge a signé hier une ordonnance de rejet de cette demande. Mais, par raison d'humanité — car l'état du banquier nécessite des soins immédiats —, M. Kastler a autorisé le transfèrement de M. Max dans une maison de santé d'Ivry, où il recevra les soins nécessaires, sous la surveillance des docteurs Vigouroux et Gilbert Ballet, mais sans cesser de rester à la disposition de la justice.

SÉPARATIONS DE BIENS
(*Archives commerciales de la France*, 8 février 1913)

Paris. — MAX (Maxime-Napoléon-Augustin), banque, 7, St-Philippe-du-Roule et sa femme, née MIETTON. — 16 janv, 1913. — *Affiches Parisiennes*.

LES FINANCIERS VÉREUX

Plus fort que son maître
(*L'Écho de Paris*, 24 octobre 1913)

On se souvient que, il y a quelques mois, un banquier nommé Max fut arrêté pour escroquerie. Or, ce banquier avait pour fondé de pouvoir un certain Gaston de Algarra, qui, non moins habile que son patron dans l'escroquerie, imagina la combinaison suivante pour réaliser rapidement un petit capital :

Après l'arrestation de son patron, il s'empara des fiches de la banque, ouvrit un bureau 54, rue des Victoires [*sic*], et adressa à tous les clients une circulaire habilement rédigée et qui se terminait ainsi :

« Mon patron était indigne de votre confiance ; chargez-moi de vos intérêts et vous ne vous en repentirez pas. »

Non contents sans doute d'avoir été escroqués une première fois, de nombreux clients de la banque Max répondirent à cette circulaire en envoyant des fonds.

Gaston de Algarra récolta ainsi 120.000 francs, et, plus habile que son maître, il réussit à s'enfuir avec le magot.

Les plaintes se sont accumulées et, depuis hier, une instruction est ouverte par M. Kastler, juge d'instruction, contre l'habile filou. Une perquisition opérée au domicile de M. de Algarra n'a fait trouver que des papiers sans intérêt. Un mandat d'arrêt a été lancé contre l'escroc, qu'on n'a pas pu découvrir jusqu'à présent.

Le bilan de la banque Max
(*Le Figaro*, 30 juillet 1914)

Le 15 novembre 1912, le banquier Max, dont les bureaux étaient situés, 15, rue Laffitte. était arrêté sur mandat de M. Kastler, juge d'instruction. Le juge nomma MM. Bareillier-Fouché et Guillemot, experts pour vérifier sa comptabilité. L'examen se prolongeant, M. Max, qui était tombé malade, fut conduit en février 1913 dans une maison de santé.

Les experts viennent enfin de terminer leurs travaux et ont transmis leur rapport à M. Kastler. Ce rapport, peut-être un peu tardif, n'en est que plus édifiant. Il constate que le nombre des clients du banquier s'élevait à deux mille cinq cents et que les sommes englouties forment un total de **dix-huit millions** cent onze mille cinq cent soixante et un francs. Sur cette somme, il y a onze millions dépensés en opérations de Bourse, arbitrage de place à place et création de sociétés en Nouvelle-Calédonie. Pour six millions disparus, on ne trouve aucune justification d'emploi.

Nouvelles judiciaires

Le banquier Max
(*Gil Blas*, 30 juillet 1914)

.....
Interrogé hier par M. Kastler, en présence de M^e Guilhermet, le banquier Max a déclaré :

— J'ai toujours dit la vérité ! Il ne m'est pas resté un sou de mes spéculations malheureuses, dont je suis la première victime.

M^e Guilhermet a, dans ces conditions, demandé au juge un supplément d'expertise.

Ajoutons que M. Max, qui est à peu près aveugle, a été mis en liberté provisoire au mois de juin 1913.

R. G.

LES TRIBUNAUX

Les détournements du banquier Max s'élèvent à seize millions
(*Le Petit Journal*, 3 mars 1916, p. 2, col. 1)

Le banquier Augustin Max dont les bureaux étaient situés rue Laffitte à Paris, se présentait le 14 novembre 1912 au cabinet de M. Lescouvé, procureur de la République et lui faisait l'aveu spontané qu'il avait dissipé la totalité des fonds que lui avait confiés sa clientèle, composée d'environ dix-huit cents personnes, se montant à seize millions. M. Max, qui était atteint de cécité, fut écroué à la prison de la Santé mais dut être remis en liberté en raison de son état de santé après une longue détention. Il a comparu hier devant la 10^e chambre correctionnelle présidée par M. Leydet. Le parquet prétend qu'il a perdu la totalité des sommes à lui confiées dans des spéculations malheureuses alors que les experts comptables soutiennent qu'il n'y a trace, dans la comptabilité du banquier, fort mal tenue d'ailleurs, que d'opérations financières et commerciales pour dix millions.

Le banquier a été condamné à deux ans de prison, trois mille francs d'amende et dix ans d'interdiction de ses droits civils et politiques.

Un employé principal de la banque, M. de Halgavra [Algarra*], qui est en fuite, a été condamné à 18 mois de prison.
